

Maladies chroniques
Aidons
vos patients
à agir pour
leur santé

 sophia

Le service d'accompagnement pour
mieux vivre avec une maladie chronique.

Pour en savoir plus :
0811 709 709

Prix d'un appel local depuis un poste fixe

ameli-sophia.fr

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

L'accompagnement des malades chroniques, **un enjeu partagé**

*Les maladies chroniques affectent de plus en plus de personnes : on compte aujourd'hui **plus de 9 millions de malades en affection de longue durée (ALD)**. La prise en charge de ces malades représente plus de 60% des dépenses de l'Assurance Maladie. Et d'ici 2014, leur nombre devrait atteindre 10,4 millions.*

Cette situation fait de la prise en charge de ces patients un enjeu de santé publique majeur, car il est primordial de prévenir et limiter les risques de complications liés aux maladies chroniques.

C'est pourquoi l'Assurance Maladie a créé **sophia**, un **service d'accompagnement personnalisé pour les malades chroniques**.

Son objectif : aider les patients à agir pour leur santé, en les informant sur la maladie et en les encourageant à modifier leurs habitudes.

Pour vous, médecin, c'est aussi une aide dans la prise en charge et le suivi de vos patients atteints de maladies chroniques :

sophia les soutient en relais de vos recommandations et les rend plus réceptifs à vos conseils.

***sophia*, une démarche concertée avec des partenaires mobilisés.**

*Le service **sophia** est élaboré en concertation avec les associations de patients, les représentants de votre profession et ceux des infirmiers, les sociétés savantes d'endocrinologie et de diabétologie, l'Ordre des Médecins, ainsi que l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) et la Haute Autorité de santé (HAS).*



1^{re} pathologie concernée par sophia : le diabète.

Le diabète est une des premières causes de prise en charge en ALD et le nombre de patients progresse de près de 5 % par an.

Fin 2013, le service sera expérimenté auprès des personnes ayant de l'asthme.

Les patients éligibles au service sophia :

- atteints de diabète de type 1 ou de type 2,*
- âgés de plus de 18 ans,*
- pris en charge en ALD (Affection de Longue Durée) pour un diabète ou une autre maladie,*
- bénéficiaires du régime général de l'Assurance Maladie,*
- et qui ont eu au moins 3 prescriptions de médicaments antidiabétiques dans l'année.*

L'accompagnement sophia est gratuit* et sans incidence sur le niveau de remboursement. Chaque patient est libre de bénéficier de ce service, et peut le quitter à tout moment.

** Hors prix d'un appel local lorsque votre patient appelle l'infirmier-conseiller en santé sophia. Celui-ci peut le rappeler s'il le souhaite.*

sophia, une aide pour le suivi de vos patients en ALD

*sophia propose à vos patients, en relais de votre action, l'appui d'un **infirmier-conseiller en santé** ainsi que **des supports d'informations**. Vos patients sont alors plus à même d'agir en suivant vos recommandations pour limiter les risques de complications.*

1 Un infirmier-conseiller en santé, en relais de vos recommandations

Infirmier expérimenté, le conseiller en santé est spécialement formé à l'**accompagnement des malades chroniques**.

Il contacte vos patients par téléphone, en fonction de leurs besoins et de leur état de santé.

Concrètement :

- Il relaie vos messages et aide vos patients à mettre en pratique les règles hygiéno-diététiques : alimentation, activité physique, etc.
- Il est à l'écoute de leurs attentes et les aide à trouver des solutions adaptées à leur situation.
- Il encourage vos patients à dialoguer avec les professionnels de santé qui les suivent.

Disponible, il est joignable au 0 811 709 709 pour répondre à leurs questions.



Les infirmiers-conseillers en santé sont disponibles par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 19h, et le samedi de 9h à 13h. Prix d'un appel local depuis un poste fixe.

2 La documentation sophia, pour des patients plus réceptifs à vos conseils

Les livrets *Repères*, une collection pour :

- donner de l'information et faciliter le dialogue (examens de suivi, alimentation, activité physique, etc.)
- apporter des conseils pratiques qui aident à modifier les habitudes et prévenir les conséquences de la maladie.

Vous recevez chaque nouvelle parution.



Réalisés en collaboration avec l'INPES et les associations de patients.

Le site www.ameli-sophia.fr et son espace d'information sur le diabète

Il permet à vos patients d'approfondir leur connaissance de la maladie : comprendre le diabète, ses complications, son traitement, les examens de suivi, etc.

Vous avez accès à l'espace d'information sur www.ameli-sophia.fr, à l'aide de votre numéro d'Assurance Maladie sans la clé.



Conçu par des médecins et validé par un collège d'experts.

3 Le journal «sophia et vous», pour apporter des témoignages et encourager vos patients

Vos patients partagent ainsi régulièrement le vécu d'autres personnes diabétiques et l'expérience de professionnels de santé. Ils prennent conscience qu'il est possible de modifier ses habitudes et de trouver un nouvel équilibre de vie.

Vous recevez chaque nouveau numéro.



Validé par des médecins et contrôlé par un collège d'experts.

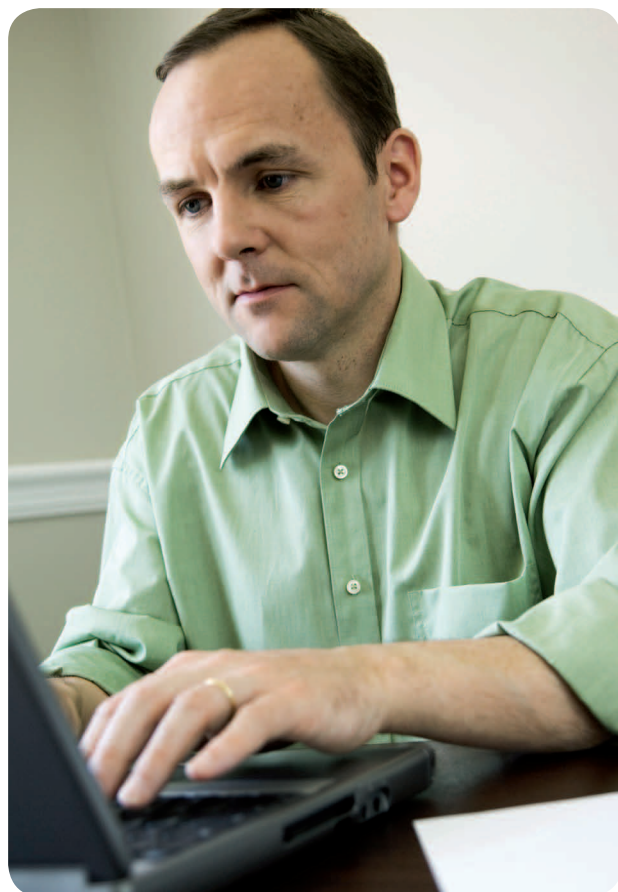
Médecin traitant, vous êtes **un acteur clé de sophia**

*C'est l'Assurance Maladie qui invite vos patients à bénéficier du service **sophia**. Elle leur adresse une brochure de présentation du service ainsi qu'un bulletin d'inscription à signer et à renvoyer.*

1 Vous êtes le mieux placé pour en parler avec vos patients.

Grâce à votre proximité et à la confiance qu'ils vous accordent, **vous avez un rôle majeur** pour sensibiliser vos patients à l'intérêt du service **sophia**.

L'Assurance Maladie vous communique régulièrement le nom de vos patients concernés par sophia.



2 Ensemble, nous adaptons l'accompagnement à chaque patient.

Bien connaître la situation médicale de vos patients est essentiel pour mieux les accompagner, en relais de votre action.

C'est pourquoi, pour chaque nouveau patient adhérent, nous vous invitons à remplir un questionnaire médical.

Il porte sur :

- les antécédents,
- les complications,
- les épisodes d'hospitalisation,
- certains résultats d'examens biologiques.

Ces informations sont strictement confidentielles. Les données recueillies seront utilisées dans le seul cadre du service **sophia**, sous la responsabilité d'un médecin conseil de l'Assurance Maladie.

Vous contribuez aussi à l'évaluation médico-économique de ce service pour le faire évoluer.

Vous êtes indemnisé à hauteur d'une consultation (1C) pour sensibiliser votre patient et compléter son questionnaire médical à son inscription.
Tout renouvellement de ce questionnaire, sollicité par l'Assurance Maladie, sera également rémunéré 1C.



sophia, une avancée pour vos patients

Ce que leur apporte sophia :

- Des **informations** et des **conseils adaptés** à leur état de santé et à leurs besoins.
- Une **aide pour mettre en pratique vos recommandations**, et limiter ainsi les complications liées au diabète.
- Un **soutien** pour adapter leurs habitudes si nécessaire, et **mieux vivre au quotidien**.

Ce qu'ils en disent :

- **87%** des adhérents déclarent que sophia leur permet de mieux comprendre le diabète et ses complications.
- **84%** des adhérents déclarent que sophia les encourage à faire évoluer leurs habitudes.
- **69%** des adhérents estiment avoir amélioré leur alimentation et le suivi de leur traitement.
- **89%** des adhérents sont prêts à recommander sophia.

** Etude IPSOS menée auprès d'un échantillon de 1115 personnes, représentatif des adhérents au service sophia, septembre 2011.*

Pour en savoir plus sur le service sophia

0 811 709 709

Du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 13h

Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Horaires métropole.

www.ameli-sophia.fr



**l'Assurance
Maladie**